



Peut on exercer un droit de paternité sur un enfant non reconnu

Par **secouette**, le **31/05/2009** à **10:56**

Bonjour, rn j'ai eu un fils avec un autre homme que mon mari. (ce dernier ne l'a pas reconnu) rn je me suis mis en ménage avec mon futur mari quand mon fils avait 3 ans. rnce dernier ne l'a pas reconnu non plus mais l'a élevé jusqu'à notre séparation c'est à dire jusqu'au 7 ans de mon fils. rna l'heure d'aujourd'hui mon fils de 9 ans me réclame son père (mon mari) mais celui-ci ne veut plus le voir. rn puis je faire valoir sa paternité au près d'un tribunal. rn Mon fils est très malheureux et très désireux de voir mon mari. (nous ne sommes pas divorcer) rn merci pour votre aide

Par **Marion2**, le **31/05/2009** à **11:44**

Bonjour, rn rn Votre mari n'étant pas le père de votre fils et ne l'ayant pas reconnu, vous ne pouvez en aucun cas faire "valoir sa paternité" - comme vous dites - devant un Tribunal. Dans ce cas, il n'y a pas de paternité. rn rn Cordialement.

Par **secouette**, le **31/05/2009** à **14:21**

merci beaucoup laure mais je m'en doutais un peu....